

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2023

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Animathèque-MJC et au Centre social et culturel des Blagis**

Rapporteur : Philippe Laurent

L'Animathèque-MJC et le Centre social et culturel des Blagis (CSCB) contribuent de manière importante à la vie locale et à l'offre de services sur le territoire.

Depuis 7 ans, le montant des subventions accordées à ces associations a été maintenu au même niveau.

Celles-ci ont cependant exprimé des difficultés dues au renchérissement significatif des coûts de l'énergie.

L'augmentation observée en 2023 sur ce poste de dépenses est ainsi de l'ordre de 22 000 € pour le CSCB et de 22 600 € pour l'Animathèque-MJC.

Il est proposé d'accorder une aide exceptionnelle à concurrence de 50 % de ces coûts supplémentaires, soit 11 000 € pour le CSCB et 11 300 € pour l'Animathèque-MJC au titre de l'exercice 2023.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir décider l'attribution de ces subventions exceptionnelles.